

La baisse des allocations crée la discorde

- **Maroc/Pays-Bas.** Réduction de 40% de l'ensemble des allocations familiales
- Les responsables des ministères concernés tiennent une réunion aujourd'hui avec l'ambassadeur des Pays-Bas au Maroc afin de relancer les pourparlers

PAR GHIZLAINE BADRI

La nouvelle réforme instaurée par les Pays-Bas, visant à réduire l'ensemble des allocations familiales de 40% continue de susciter la colère des MRE concernés par cette mesure. Une décision qui a mis le feu aux poudres entre les deux pays où le torchon brûle déjà entre les responsables gouvernementaux des deux parties. «*Nous allons nous appuyer sur nos très bonnes relations diplomatiques pour trouver une solution à ce problème*», tient à rassurer Abdellatif Maâzouz, ministre délégué auprès du gouvernement chargé des Marocains résidant à l'étranger, lors d'une journée d'information et d'échanges autour des droits des MRE. Ce dernier affirme que «*les Marocains résidant à l'étranger ayant pris leur retraite et qui ont choisi de s'installer au Maroc ne sont pas concernés par la mesure de réduction des allocations familiales, prise dernièrement par l'État néerlandais*», ne sont concernés par cette baisse que les ayants droit (veuves dont le

nombre s'élève à 908 et les enfants des retraités décédés qui vivent au Maroc, estimés à 4.500 enfants). Sur ce point, il faut aussi préciser que les négociations entre le Maroc et les Pays-Bas pour trouver une solution à cette problématique remontent à août 2011. Des réunions ont également eu lieu en novembre 2011, ainsi que courant 2012 mais de manière informelle. «*Nous avons refusé de nous soumettre à la pression opérée par le gouvernement hollandais, qui nous imposait d'être en accord avec le principe de réduction des niveaux des pensions, avant d'entamer des discussions portant sur les détails de la nouvelle convention*», précise Boutaina El Fassi, directrice de la protection sociale des travailleurs au sein du ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle. Pour les MRE en Hollande, il est certain que si les négociations diplomatiques n'aboutissent pas, ils devront recourir aux tribunaux «classiques». «*C'est l'une des options que nous pouvons envisager, mais cela prendrait une ou deux années avant d'avoir un retour. La*



«Nous allons nous appuyer sur nos très bonnes relations diplomatiques pour trouver une solution à ce problème», tient à rassurer Abdellatif Maâzouz.

seconde, pour laquelle nous avons une préférence consiste à opter plutôt pour le recours en référé qui pourra délibérer au bout de 2 ou 3 semaines sur une décision de report de la mesure du gouvernement néerlandais, en attendant la décision d'une commission mixte représentant les deux pays», souligne Ahmed Hrika, vice-président de la municipalité de Rotterdam-Nord et membre de l'Association marocaine pour le soutien des émigrés. Pour le moment, ce sont les négociations entre les deux pays qui priment. Une cellule sectorielle, composée des représentants du ministère des Affaires étrangères et de la coopération, du ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle et du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger, a été créée afin d'assurer le suivi de cette affaire. Les responsables des ministères concernés ont prévu de se réunir avec l'ambassadeur des Pays-Bas au Maroc, ce mercredi 9 janvier pour relancer les pourparlers. De surcroît, il faut rappeler qu'en 2011, les Pays-Bas comptait plus de 127.000 Marocains actifs. Par ailleurs, plus de 16.770 retraités sont restés en Hollande alors que 11.946 pensionnés sont rentrés au Maroc, tandis que 1.155 personnes touchent pour leur part une pension d'invalidité.